

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 mars 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Groupe économique dès 12h00 à la buvette du Grand Conseil

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président lit la lettre de démission de Mme Antonella Cereghetti, membre du Tribunal neutre.</p> <p>M. le Président lit la lettre de démission de M. François Payot de la Commission des finances pour le 31.03.15. Son groupe politique proposera un remplaçant au Bureau.</p> <p>Demande de modification d'ordre du jour : Les points 11 et 12 seront traités après les points 13 et 14.</p> <p>Demande de modification d'ordre du jour par M. Nicolas Rochat Fernandez concernant une résolution sur la cessation des débats de la télé Vaud-Fribourg est acceptée à une large majorité. La résolution sera traitée dans la matinée.</p> <p>Demande de modification de M. Jean-Marie Surer : Inversion des points 13 et 14 est acceptée à l'unanimité.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Résolution : Nicolas Rochat Fernandez</p> <p>Interpellations : F. Brélaz, C. Labouchère, Jessica Jaccoud, J. Durussel,</p> <p>Postulats : A. Démétriadès, A. Cherbuin, Y. Ravenel</p>			
RENV-CE	3.	(15_INT_358) Interpellation Stéphanie Apothéloz et consorts - Statistiques femmes - hommes des législatifs communaux (Développement)			
RENV-CE	4.	(15_INT_359) Interpellation Martial de Montmollin - Perturbateurs endocriniens, bisphénol A, la science avance, et le Conseil d'Etat ? (Développement)			
RENV-CE	5.	(15_INT_360) Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Le droit de grève : Les Blanchisseries Générales s'en lavent les mains ! (Développement)			
RENV-CE	6.	(15_INT_361) Interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Evolution des effectifs dans les administrations cantonales et communales vaudoises : la méthodologie est-elle correcte, les chiffres sont-ils fiables ? (Développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 mars 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	7.	(15_POS_109) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Renforcer la protection de la santé des travailleurs agricoles doit devenir un objectif prioritaire ! (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
OA	8.	(204) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de 2'450'000.- francs destiné à financer la construction d'un bâtiment comprenant six salles de classe, pour l'OPTI sur le site des Glariers à Aigle(2ème débat) (2ème débat) : art. 1 accepté par 88 oui. 22 non et 9 abstentions. Art. 2 accepté. Fin du 2ème débat. Au vote final le projet décret est accepté par 102 oui et 12 abstentions.	DFJC.	Mossi M. (Majorité), Chollet J.M. (Minorité)	
TRAITE	9.	(14_INT_280) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Axel Marion et consorts - Tarifs des transports publics : les usagers des tl sont-ils les dindons de la farce ?	DIRH.		
REF	10.	(14_POS_077) Postulat Martial de Montmollin et consorts - Pour un vrai choix en matière d'informatique Les conclusions du rapport de la commission (classement du postulat) sont acceptées par 79 oui, 26 non et 8 abstentions.	DIRH	Despot F.	
REF	11.	(14_POS_080) Postulat Mathieu Blanc et consorts - Des mini-caméras pour protéger les citoyens, la police et pour aider à l'identification des délinquants Les conclusions du rapport de la majorité de la commission (prise en considération du postulat) sont refusées par 63 non, 45 oui et 6 abstentions.	DIS	Kernen O. (Majorité), Ducommun P. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 mars 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	12.	(14_INT_305) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Yves Rapaz - Pourquoi ne pas innover pour lutter contre les délinquants ? Détermination Pierre-Yves Rapaz est refusée par 46 non, 44 oui et 3 abstentions. A l'appel nominal le vote est infirmé par 48 oui, 47 non et 5 abstentions. La détermination est donc renvoyée au Conseil d'Etat.	DIS.		
OA	13.	(GC 056) Exposé des motifs et projet de loi du Grand Conseil modifiant la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 et Rapport du Grand Conseil sur la motion François Brélaz et consorts proposant de définir clairement la notion de groupe politique dans la Loi sur le Grand Conseil (1er débat) Discussion d'entrée en matière générale sur les points 13 et 14 de l'ordre du jour. (1er débat) : entrée en matière acceptée par 87 oui, 26 non et 2 abstentions. Art. 32 al 1. amdt M. de Montmollin refusé par 88 non, 33 oui et une abstention. Art. 32 al. 3 amdt P.-Y. Rapaz refusé par 67 non, 51 oui et 3 abstentions. Art. 32 accepté. Art. 32a accepté. Art. 46 al. 3 amdt A. Marion refusé par 82 non, 29 oui et 5 abstentions. Art. 46 accepté. Art. 68 et 160 acceptés. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.	GC	Wyssa C.	
REF-EM	14.	(GC 085) Exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur la modification de l'art. 93 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (Cst-VD) et Exposé des motifs et projet de loi du Grand Conseil modifiant la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et Rapport du Grand Conseil sur la motion Régis Courdesse et consorts au nom du groupe vert/libéral demandant une modification de l'article 61, lettre a, chiffres 1 et 2, de la loi sur l'exercice des droits politiques(1er débat) (1er débat) : entrée en matière acceptée par 64 oui, 61 non et 7 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est infirmé par 76 non, 55 oui et une abstention. Le rapport du Grand Conseil sur la motion de M. Régis Courdesse est refusé par 69 non, 35 oui et 7 abstentions.	GC	Wyssa C.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 mars 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	15.	(GC 133) Rapport d'activité 2014 de la commission interparlementaire de contrôle de l'hôpital intercantonal de la Broye, Vaud-Fribourg (HIB)	GC	Chollet J.M.	24/03/2015
RENV-T	16.	(177) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil <ul style="list-style-type: none"> • sur le postulat Nicolas RoCHAT "Hausse des primes d'assurance-maladie, une solution cantonale s'impose !" (11_POS_289) et Réponse du Conseil d'Etat • à la pétition pour la transparence et l'équité dans l'assurance-maladie et pour des primes reflétant vraiment les coûts des soins (08_PET_025) ; • à la résolution des Présidents des groupes politiques sur le non-remboursement des primes d'assurance-maladie (13_RES_005); • à la détermination Nicolas RoCHAT sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation "Transferts des réserves excédentaires des caisses maladie : quelle SUPRASolidarité en faveur des assuré-e-s vaudois-e-s" (10_INT_420) 	DSAS.	Borloz F.	24/03/2015
RENV-T	17.	(14_INT_294) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Factures de la CSS payées à tort, à qui la responsabilité ?	DSAS.		24/03/2015
RENV-T	18.	(12_INT_015) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christa Calpini - Quel avenir pour les physiothérapeutes indépendants dans le Canton de Vaud ?	DSAS.		24/03/2015
RENV-T	19.	(14_PET_027) Pétition pour un financement des partis réglementé, transparent et juste	DSAS, DIS	Ruch D. (Majorité), Dupontet A. (Minorité)	24/03/2015
RENV-T	20.	(184) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jacques Chollet et consorts demandant de renforcer dans notre canton les moyens de lutte contre le surendettement de la personne et des ménages privés	DSAS.	Melly S.	24/03/2015
RENV-T	21.	(14_INT_283) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Marchés publics : le remède législatif n'est-il pas devenu pire que le mal ?	DSAS.		24/03/2015
RENV-T	22.	(192) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à radier des objets parlementaires(1er débat)	CHAN	Schwaar V.	24/03/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 mars 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
OA+M = objet adopté avec modification
RET = objet retiré
REF = objet refusé
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
RENV-SD = objet renvoyé suite débat
RENV-COM = objet renvoyé en commission
RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	23.	(15_RES_022) Résolution Nicolas Rochat Fernandez - télédiffusion des débats La résolution, consistant en une déclaration est acceptée à l'unanimité. Elle est donc traitée.			

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :